



COMITÉ
HAUTE-LOIRE

COMMISSION JEUNES 2018



Matches/équipes



FFT
Commission Jeunes CD43



CHAMPIONNATS DE PRINTEMPS

11 ANS RÉVOLUS/12 ANS, 13/14 ANS, 15/16 ANS

SAISON 2018

Les rencontres se dérouleront du **Dimanche 25 mars 2018** au **Dimanche 17 juin 2018**, le dimanche (en priorité) pour toutes les catégories "JEUNES".

En Garçons et Filles :

2 divisions seront possibles, en fonction des classements ce qui évitera que les dates se croisent et permettra d'homogénéiser le niveau des poules !!!

DATES POSSIBLES DES POULES

- **Dimanche 25 mars 2018**
- **Dimanche 1^{er} Avril 2018**
- **Dimanche 8 Avril 2018**
- **Dimanche 29 avril 2018**
- **Dimanche 6 Mai 2018**

TABLEAU FINAL

¼ finale à partir du 13 mai 2018

Phase finale départementale : Dimanche 17 juin 2018

CHAMPIONNAT DE PRINTEMPS

SAISON 2018

DATE LIMITE D'INSCRIPTION 16 MARS 2018

Remplir une fiche par équipe

NOM DU CLUB : _____ N° du club : _____

CATEGORIE : Garçons Filles

11ans révolus/12 ans	13/14 ans	15/16 ans

* Cocher la case correspondante en tenant compte du plus âgé de l'équipe

COMPOSITION DE L'EQUIPE

CAPITAINE : _____

Téléphone : _____

Mail : _____

Téléphone : _____

	Nom et Prénom	Date de naissance	Classement	N° de licence
1				
2				
3				
4				
5				

REGLEMENT DES CHAMPIONNATS 2018

Pour ces championnats :

L'équipe est composée de 2 joueurs au minimum (il est vivement souhaitable d'inscrire au moins 3 joueurs pour éviter des forfaits). La rencontre comporte 2 simples et un double. Dans la mesure du possible, nombres d'équipes inscrites dans la catégorie, poids des équipes. Des poules de secteurs seront organisées

Article 1

L'ordre des simples tiendra compte des classements connus au jour de la rencontre. (En N1 le mieux classé, en N2 le moins classé.

A classement égal, les joueurs jouent dans l'ordre que le capitaine le souhaitera avant le début de la rencontre. Les équipes composées uniquement de NC, un enfant entraîné au département est automatiquement placé en N°1.

Article 2

Si un joueur a joué 2 fois dans l'équipe supérieure, il ne pourra plus jouer dans l'équipe inférieure. Un joueur peut exceptionnellement jouer dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure à condition de ne pas jouer dans 2 équipes différentes dans la même journée du calendrier du championnat. Les 13/14 ans ayant évolués en interclubs cadets à l'automne sont autorisés à jouer en 13/14 ans au printemps (Ce sont 2 championnats distincts).

Un même joueur ne peut participer à une rencontre décidant l'attribution d'un titre s'il a déjà remporté auparavant un titre de Champion dans une autre catégorie et ne peut participer à des phases finales dans 2 catégories différentes.

Article 3

Si un club ne peut accueillir, faute de terrain le mercredi/samedi programmé initialement, il pourra se déplacer chez l'adversaire, si ce dernier a la capacité de le recevoir.

Aucune rencontre ne peut être reculée sauf en cas de pluie ou neige.

Par contre, **la rencontre peut être avancée avec accord des 2 capitaines**; au cas où un jeune du groupe avenir départemental serait sélectionné par la ligue, le report serait automatique.

Article 4

Report d'une rencontre.

Réglementairement (article 52 du règlement fédéral), le report d'une rencontre a un caractère exceptionnel, toujours lié aux conditions climatiques. La rencontre reportée pour cause de pluie devra se faire obligatoirement le 1^{er} samedi après-midi suivant au plus tard.

Au cas où un joueur du Programme avenir serait sélectionné, le report serait automatique.

Le report peut être toléré en cas d'impondérables (voyage scolaire par ex) à l'appréciation de la commission jeunes. Les équipes devront avoir fixées ensemble une nouvelle date le jour de la demande du report (demande obligatoire à faire par mail au comité) et cela dans le respect du calendrier du championnat. Si ce n'est pas le cas, la commission des jeunes imposera une nouvelle date pour la rencontre.

Tout report non justifié et/ou non signalé au Comité d'Arrondissement sera sanctionné par la disqualification des 2 équipes.

DEROULEMENT DES PARTIES

Super jeu décisif de 10 pts au 3^{ème} set du double

Service par le bas interdit

- ♦ **11 /16 ans règles normales de jeu**

Transmission des résultats

L'équipe qui reçoit doit :

Saisir les feuilles de matches en ligne via la gestion sportive

<http://www.gs.applipub-fft.fr>

Devoirs des clubs

Le club qui reçoit est le 1er nommé sur le calendrier des rencontres. Le club qui reçoit fixe l'horaire de la rencontre avec le club qui se déplace et doit prendre contact au moins 10 jours avant la date de la rencontre.

Le club doit fournir :

Au mieux, 2 terrains et 3 balles de qualité pour chaque match

La saisie des feuilles de matches se font en ligne via la gestion sportive.

Un juge arbitre doit être présent

Litiges

Tout litige sera réglé par la commission des jeunes par les référents.

Classement

Après le déroulement d'une phase organisée par poules, la commission compétente procède au classement attribuant :

3 pts à l'équipe ayant gagnée

0 pt à l'équipe ayant perdue

- 1 pt à l'équipe disqualifiée par décision du Juge-Arbitre ou de la Commission

- 2 pts à l'équipe forfait

Frais d'engagements

L'engagement est fixé à **18 Euros**

Règlement à l'ordre du Comité Départemental de Haute-Loire de Tennis.

Délai d'inscriptions :

Les inscriptions, ainsi que la composition (nom, prénom, n° licence, le nom et le numéro de téléphone du responsable d'équipe) doivent parvenir **IMPERATIVEMENT avant le Vendredi 16 mars 2018.**

Comité Départemental de Tennis de Haute-Loire

Hôtel Interconsulaire, 16 bd Président Bertrand

43000 Le Puy

Tél : 04-71-57-92-82

Mail : comite.haute-loire@fft.fr

CODE DE CONDUITE

APPLICATION DU CODE DE CONDUITE

- En cas d'intervention
- des parents
 - des entraîneurs
 - autres
- Décideurs
- Arbitres
 - Juge-Arbitre
 - Commission Régionale des Jeunes

ETAPES DU CODE DE CONDUITE

1 ^{ère} infraction	AVERTISSEMENT
2 ^{ème} infraction	1 POINT DE PENALITE
3 ^{ème} infraction	3 POINTS DE PENALITE
4 ^{ème} infraction	DISQUALIFICATION

PAR QUI EST APPLIQUE LE CODE DE CONDUITE ?

Par l'arbitre ou par le juge-arbitre qui peut demander à l'arbitre de le faire.

QUELLES SONT LES INFRACTIONS ENGAGEANT L'APPLICATION DU CODE DE CONDUITE ?

- Jet de balles, de raquettes ou de tout autre objet
- Contestations répétées des décisions de l'arbitre
 - Tenue de propos inconvenants envers soi-même, l'arbitre, l'adversaire ou toute autre personne
- Geste déplacé
- Coup de raquette sur le filet, le sol, les grillages ou autre chose
 - Attitude antisportive consistant à gêner volontairement l'adversaire par des paroles, gestes, bruits, jets de balles
 - Non-respect délibéré de la continuité du jeu, entre deux points ou après un changement de côtés, notamment pour perte naturelle de condition physique, blessure ou refus de reprendre la partie sur ordre de l'arbitre
- Sortie de court sans autorisation de l'arbitre ou du juge-arbitre
 - Conseils ou soins non autorisés par les dispositions des Règles du Jeu ou des Règlements Sportifs
- Toute forme de comportement antisportif.

Faire des photocopies si nécessaire